

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## Boralex poursuit sa stratégie de croissance et de diversification avec vigueur au cours du deuxième trimestre

### Faits saillants

- **Croissance de 89 % du résultat d'exploitation et de 15 % du BAIIA(A)<sup>1</sup> consolidés pour le deuxième trimestre 2022**
  - Résultat d'exploitation de 45 M\$ (53 M\$)<sup>2</sup> au T2-2022, une hausse de 89 % (61 %) sur les 24 M\$ (33 M\$) de 2021.
  - BAIIA(A) de 121 M\$ (133 M\$) au T2-2022, une hausse de 15 % (14 %) sur les 106 M\$ (117 M\$) de 2021.
  - Hausses principalement attribuables aux prix de marché élevés applicables à certains contrats de compléments de rémunération en France pour lesquels un projet législatif de partage avec l'État français des revenus générés au-delà des prix de contrats est en discussion au Parlement.
- **Ajout de 177 MW de projets éoliens et solaires et 26 MW de projets de stockage au portefeuille de projets**
  - Mise en service de 3 parcs éoliens qui ajoutent une puissance additionnelle de 31 MW en France.
  - Ajout de 22 MW de projets éoliens et 49 MW de projets solaires provenant de la croissance organique.
  - Ajout de 82 MW de projets éoliens, 24 MW de projets solaires et 26 MW de projets de stockage provenant de l'acquisition d'Infinergy au Royaume-Uni le 4 juillet dernier.
- **540 MW de projets solaires et 77 MW de stockage sélectionnés dans l'appel d'offres de l'État de New York**
- **Optimisation de la structure de capital et augmentation du volume de ventes au prix du marché**
  - Remboursement anticipé d'un emprunt projet d'un montant de 98 M\$, des 272 M\$ utilisés sur la facilité de crédit corporatif et du billet américain de 34 M\$ (27 M\$ US). Effet favorable annualisé de 19 M\$ sur les flux de trésorerie discrétionnaires.
  - Boralex dispose de plus de 900 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés<sup>4</sup> pour poursuivre la réalisation de son plan de croissance.
  - Résiliation anticipée de 3 contrats d'achat d'électricité représentant un total de 58 MW confirmée à la fin juillet. Cette électricité sera vendue sur le marché à partir de la date effective de résiliation.
- **Augmentation des flux de trésorerie**
  - Marge brute d'autofinancement<sup>4</sup> du T2-2022 de 86 M\$, une hausse de 20 M\$ sur le T2-2021.
  - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation du T2-2022 de 97 M\$, une hausse de 13 M\$ sur le T2-2021.
  - Flux de trésorerie discrétionnaires<sup>4</sup> de 13 M\$, une amélioration de 20 M\$, sur le T2-2021.
- **Production de 2 % (2 %) inférieure à la production du T2-2021 et de 6 % (6 %) inférieure à la production anticipée<sup>3</sup>**
  - Éolienne : en baisse de 5 % (5 %) sur T2-2021 et de 6 % (5 %) inférieure à la production anticipée.
  - Hydroélectrique : en hausse de 20 % sur T2-2021 et 8 % inférieure à la production anticipée.
  - Solaire : en ligne avec le T2-2021 et 4 % inférieure à la production anticipée.

**Montréal (Québec), le 3 août 2022** - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce une hausse de son résultat d'exploitation et une progression continue de projets de développement au cours du deuxième trimestre 2022.

« Pour un deuxième trimestre consécutif, nous avons réalisé des progrès importants dans notre stratégie de croissance par l'avancement de plusieurs projets en cours et l'ajout de nouveaux projets à notre portefeuille, lequel représente maintenant près de 4 GW de puissance. Boralex a notamment été sélectionnée dans l'État de New York pour 540 MW de projets solaires et 77 MW de projets de stockage. À cela s'ajoutent 177 MW de projets éoliens et solaires provenant de l'acquisition d'Infinergy au Royaume-Uni et de développement organique », a fait valoir le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

<sup>1</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>2</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné<sup>4</sup>, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

<sup>3</sup> La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>4</sup> Le Combiné, la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

« Tel que mentionné au trimestre précédent, plusieurs pays européens sont aux prises avec des enjeux importants d'approvisionnement et des prix élevés d'électricité. La France doit également composer avec des niveaux de production d'énergie nucléaire historiquement faibles accentuant ainsi l'écart de prix avec les pays européens avoisinants. La mise en service de parcs solaires et éoliens terrestres peut se faire rapidement et à bas coûts. Nous multiplions les efforts et les discussions avec les divers paliers de gouvernement pour accélérer notre développement et offrir des solutions durables d'approvisionnement en énergies renouvelables dans les régions touchées et ciblées pour notre croissance en Europe. Cette accélération doit cependant se faire dans un contexte gagnant-gagnant pour les pays et les producteurs qui investissent dans un contexte inflationniste résultant en une hausse du niveau de risque global », a ajouté M. Decostre.

## Faits saillants du 2<sup>e</sup> trimestre

### Pour les périodes de trois mois closes le 30 juin

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné <sup>1</sup>			
	2022		2021		Variation		2022	
		\$		%		\$		%
Production d'électricité (GWh) <sup>2</sup>	1 298	1 323	(25)	(2)	1 452	1 485	(33)	(2)
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	168	147	21	14	185	164	21	12
Résultat d'exploitation	45	24	21	89	53	33	20	61
BAIIA(A) <sup>3</sup>	121	106	15	15	133	117	16	14
Résultat net	14	(12)	26	>100	14	(12)	26	>100
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	10	(16)	26	>100	10	(16)	26	>100
Par action (de base et dilué)	0,10 \$	(0,16 \$)	0,26 \$	>100	0,10 \$	(0,16 \$)	0,26 \$	>100
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	97	84	13	16	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>1</sup>	86	66	20	32	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires <sup>1</sup>	13	(7)	20	>100	—	—	—	—

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, Boralex a produit 1 298 GWh (1 452 GWh) d'électricité, ce qui représente une diminution de 2 % (2 %) comparativement aux 1 323 GWh (1 485 GWh) du trimestre correspondant de 2021. Pour la période de trois mois close le 30 juin 2022, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 168 M\$ (185 M\$), en hausse de 14 % (12 %) par rapport au deuxième trimestre 2021, alors que le BAIIA(A) a atteint 121 M\$ (133 M\$), en hausse de 15 % (14 %) par rapport au deuxième trimestre 2021, et que le résultat d'exploitation s'est élevé à 45 M\$ (53 M\$), en hausse de 89 % (61 %) par rapport au trimestre correspondant de 2021.

La diminution de la production est attribuable à des conditions de vent défavorables en France. La hausse des produits, du BAIIA(A) et du résultat d'exploitation est principalement attribuable à la comptabilisation de produits de la vente d'énergie supérieurs pour les sites bénéficiant de compléments de rémunération, en raison des prix de marché élevés en France. Les mises en service de nouveaux parcs éoliens et solaires ainsi que la hausse de revenus provenant de parcs qui vendent au prix du marché expliquent également une partie de l'augmentation.

À noter qu'un projet législatif concernant les contrats de compléments de rémunération, lequel prévoit un partage des revenus entre l'État français et les producteurs en fonction d'un prix seuil qui serait déterminé annuellement par un arrêté ministériel, est présentement en discussion au Parlement et la Société pourrait devoir rembourser une portion des montants perçus en 2022 si la loi est adoptée avec un effet rétroactif.

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2022, Boralex a enregistré un résultat net de 14 M\$ (14 M\$), contre une perte nette de 12 M\$ (12 M\$) pour la période correspondante de 2021. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex est de 10 M\$ (10 M\$) ou 0,10 \$ (0,10 \$) par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette de 16 M\$ (16 M\$) ou 0,16 \$ (0,16 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2021. La hausse du résultat net est principalement attribuable à l'augmentation du résultat d'exploitation.

<sup>1</sup> Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>2</sup> La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

<sup>3</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.



## Pour les périodes de six mois closes le 30 juin

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé			Combiné <sup>1</sup>				
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation		
		\$	%		\$	%		
Production d'électricité (GWh) <sup>2</sup>	2 979	2 952	27	1	3 327	3 315	12	—
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	395	353	42	12	433	392	41	10
Résultat d'exploitation	136	102	34	35	158	124	34	28
BAIIA(A) <sup>3</sup>	294	257	37	15	316	279	37	13
Résultat net	71	28	43	>100	71	32	39	>100
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	60	20	40	>100	60	24	36	>100
Par action (de base et dilué)	0,59 \$	0,18 \$	0,41 \$	>100	0,59 \$	0,23 \$	0,36 \$	>100
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	234	217	17	8	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>1</sup>	222	181	41	23	—	—	—	—
	Au 30 juin	Au 31 déc.	Variation	Au 30 juin	Au 31 déc.	Variation		
		\$	%		\$	%		
Total de l'actif	6 305	5 751	554	10	6 685	6 162	523	8
Emprunts - Solde du capital	3 256	3 682	(426)	(12)	3 593	4 030	(437)	(11)
Total emprunts projets	2 956	3 141	(185)	(6)	3 293	3 489	(196)	(6)
Total emprunts corporatifs	300	541	(241)	(45)	300	541	(241)	(45)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2022, Boralex a produit 2 979 GWh (3 327 GWh) d'électricité, ce qui représente une hausse de 1 % (stable) comparativement aux 2 952 GWh (3 315 GWh) pour la période correspondante en 2021. Pour la période de six mois close le 30 juin 2022, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élèvent à 395 M\$ (433 M\$), en hausse de 42 M\$ (41 M\$) ou 12 % (10 %) comparativement aux résultats de la période correspondante de 2021, alors que le BAIIA(A) s'est établi à 294 M\$ (316 M\$), en hausse de 37 M\$ (37 M\$) ou 15 % (13 %) par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Le résultat d'exploitation a atteint 136 M\$ (158 M\$), en hausse de 34 M\$ (34 M\$) sur la période correspondante de 2021. La hausse des produits, du BAIIA(A) et du résultat d'exploitation est principalement attribuable à la comptabilisation de produits de la vente d'énergie supérieurs pour les sites bénéficiant de compléments de rémunération, en raison des prix de marché élevés en France. Les mises en service de nouveaux parcs éoliens et solaires ainsi que la hausse de revenus provenant de parcs qui vendent au prix du marché expliquent également une partie de l'augmentation.

Tel que mentionné dans la section des résultats trimestriels, un projet législatif concernant les contrats de compléments de rémunération, lequel prévoit un partage des revenus entre l'État français et les producteurs en fonction d'un prix seuil qui serait déterminé annuellement par un arrêté ministériel, est présentement en discussion au Parlement et la Société pourrait devoir rembourser une portion des montants perçus en 2022 si la loi est adoptée avec un effet rétroactif.

Au global, pour la période de six mois close le 30 juin 2022, Boralex a enregistré un résultat net de 71 M\$ (71 M\$), contre un résultat net de 28 M\$ (32 M\$) pour la période correspondante en 2021. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex a été de 60 M\$ (60 M\$), ou 0,59 \$ (0,59 \$) par action (de base et dilué), comparativement à 20 M\$ (24 M\$) ou 0,18 \$ (0,23 \$) par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2021. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du résultat d'exploitation.

## Perspectives

Le 17 juin 2021, la direction de Boralex a dévoilé une mise à jour du plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre les nouvelles cibles d'entreprise fixées pour 2025. Le Plan stratégique 2025 de Boralex s'articule autour des quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019 – la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation – et de six cibles d'entreprise. Les détails de ce plan, qui intègre également la stratégie RSE de Boralex, se retrouvent dans le rapport annuel de la Société.

Les faits saillants des principales réalisations du trimestre se terminant le 30 juin 2022 en lien avec le *Plan stratégique 2025* se retrouvent dans le [Rapport Intermédiaire 2 2022](#) disponible dans la section Investisseurs du site web de Boralex.

<sup>1</sup> Le Combiné et la Marge brute d'autofinancement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>2</sup> La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

<sup>3</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.



Au cours des prochains trimestres, Boralex poursuivra l'exécution des différentes initiatives liées à ce plan, notamment le développement de projets et l'analyse de cibles d'acquisitions ainsi que l'optimisation de la gestion des contrats de vente d'électricité.

Pour poursuivre sa croissance organique, la Société dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement identifiés, pour un total de 3 889 MW en éolien et en solaire et 203 MW en stockage, ainsi qu'un Chemin de croissance de 706 MW en éolien et solaire et 3 MW en stockage.

## Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 16 septembre 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2022. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

## À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et s'établit aujourd'hui à 2,5 GW. Nous développons un portefeuille de projets de près de 4 GW dans l'éolien et le solaire et de plus de 200 MW dans le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Suivez-nous sur *Facebook*, *LinkedIn* et *Twitter*.

# Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

## Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
<b>Mesure financière spécifique</b>	<b>Utilité</b>	<b>Composition</b>	<b>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</b>
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation.  Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations.  Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59.96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.  Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation; plus (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

<b>Mesures financières non conformes aux PCGR - suite</b>			
<b><i>Mesure financière spécifique</i></b>	<b><i>Utilité</i></b>	<b><i>Composition</i></b>	<b><i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i></b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels on exclu les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

<b>Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles</b>	
<b><i>Mesure financière spécifique</i></b>	<b><i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i></b>
BAlIA(A)	Résultat d'exploitation

<b>Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires</b>	
<b><i>Mesure financière spécifique</i></b>	<b><i>Composition</i></b>
Production anticipée	Production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.

## Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2022			2021		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné
<b>Périodes de trois mois closes le 30 juin:</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	1 298	154	1 452	1 323	162	1 485
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	168	17	185	147	17	164
Résultat d'exploitation	45	8	53	24	9	33
BAIIA(A)	121	12	133	106	11	117
Résultat net	14	—	14	(12)	—	(12)
<b>Périodes de six mois closes le 30 juin :</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	2 979	348	3 327	2 952	363	3 315
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	395	38	433	353	39	392
Résultat d'exploitation	136	22	158	102	22	124
BAIIA(A)	294	22	316	257	22	279
Résultat net	71	—	71	28	4	32
<b>Au 30 juin 2022</b>				<b>Au 31 décembre 2021</b>		
Total de l'actif	6 305	380	6 685	5 751	411	6 162
Emprunts - solde du capital	3 256	337	3 593	3 682	348	4 030

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

<sup>(2)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

## BAlIA(A)

Le BAlIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

La direction utilise le BAlIA(A) afin de mesurer la performance des secteurs d'activité de la Société.

Un rapprochement du BAlIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2022			2021			Variation 2022 vs 2021	
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné		
<b>Périodes de trois mois closes le 30 juin :</b>								
<b>Résultat d'exploitation</b>	45	8	53	24	9	33	21	20
Amortissement	72	6	78	73	5	78	(1)	—
Dépréciation	2	1	3	1	—	1	1	2
Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées	10	(10)	—	(1)	1	—	11	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises	(8)	8	—	4	(4)	—	(12)	—
Autres gains	—	(1)	(1)	5	—	5	(5)	(6)
<b>BAlIA(A)</b>	121	12	133	106	11	117	15	16
<b>Périodes de six mois closes le 30 juin :</b>								
<b>Résultat d'exploitation</b>	136	22	158	102	22	124	34	34
Amortissement	144	12	156	148	10	158	(4)	(2)
Dépréciation	3	1	4	2	—	2	1	2
Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées	34	(34)	—	9	(9)	—	25	—
Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I	—	—	—	6	(6)	—	(6)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises	(23)	23	—	(5)	5	—	(18)	—
Autres gains	—	(2)	(2)	(5)	—	(5)	5	3
<b>BAlIA(A)</b>	294	22	316	257	22	279	37	37

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS

## Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes le		Période de douze mois closes le	
	30 juin 2022	30 juin 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>97</b>	<b>84</b>	<b>362</b>	<b>345</b>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(11)	(18)	42	18
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>86</b>	<b>66</b>	<b>404</b>	<b>363</b>
Versements sur les emprunts non courants (projets) <sup>(1)</sup>	(69)	(72)	(218)	(222)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation <sup>(2)</sup>	4	2	6	8
Capital versé lié aux obligations locatives	21	(4)	192	149
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle	(3)	(2)	(16)	(13)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(10)	(6)	(23)	(20)
Frais de développement (aux résultats)	(3)	(1)	(12)	(8)
<b>Flux de trésorerie discrétionnaires</b>	<b>13</b>	<b>(7)</b>	<b>169</b>	<b>132</b>

<sup>(1)</sup> Excluant les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes.

<sup>(2)</sup> Pour les trois mois clos le 30 juin 2022, ajustement favorable de 4 M\$ composé principalement de frais de transactions et d'acquisitions. Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2022, ajustement favorable de 6 M\$ composé principalement de frais d'acquisition et de transactions. Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2021, ajustement favorable de 8 M\$ composé principalement de 5 M\$ de paiements de frais et passifs assumés liés aux acquisitions ainsi que 3 M\$ pour des activités de financement antérieures ou non liées à des sites en exploitation.

## Liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Consolidé	
	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	701	256
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financement de projets	(209)	(195)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dédiés à des utilisations court terme connues	(71)	(220)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles</b>	<b>421</b>	<b>61</b>
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	500	339
<b>Liquidités disponibles et financements autorisés</b>	<b>921</b>	<b>400</b>

## Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », le paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le *Chemin de croissance* de la Société et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « a l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

## Renseignements :

### Médias

Camille Laventure  
Conseillère, Communications numériques  
Boralex Inc.  
438-883-8580  
[camille.laventure@boralex.com](mailto:camille.laventure@boralex.com)

### Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot  
Directeur principal, Relations avec les investisseurs  
Boralex Inc.  
514-213-1045  
[stephane.milot@boralex.com](mailto:stephane.milot@boralex.com)

Source : Boralex inc.